NOTE DE PRESENTATION

DÉPARTEMENT ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE DINARD



Le Chemin des Peintres

MAÎTRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes Côte d'Emeraude



N° DOSSIER

2018-177



NOTE DE PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT COMMUNE DE DINARD

SOMMAIRE	
1- Présentation du site dans son contexte	3
1.1- Localisation et connexions géographiques à grande échelle	3
1.2- Localisation à l'échelle de la commune	4
1.3- Contexte réglementaire	5
1.4- Analyse du territoire urbain et paysager environnant	6
1.5- Analyse du site	8
2 - Principes d'aménagement 2.1- Les objectifs	9 9
3 - Projet Architectural Paysager et Environnemental 3.1- La description du mobilier et sa mise en oeuvre	11 11



1- PRÉSENTATION DU SITE DANS SON CONTEXTE 1-1 LOCALISATION ET CONNEXIONS GÉOGRAPHIQUES À GRANDE ÉCHELLE

La commune de DINARD est située au nord-ouest du département d'Ille-et-Vilaine (35), en bordure immédiate du département des Côtes d'Armor (22). Elle est une des communes littorales touristiques du nord du département dépendant de la Côte d'Emeraude, qui s'étend de Cancale (35), jusqu'aux Sables d'Or les Pins (22).

La commune de DINARD dépend de la Communauté de communes de la Côte d'Emeraude, au sein du Pays de SAINT-MALO. Son agglomération constitue l'un des pôles économiques et de services aux côtés de l'agglomération de SAINT-MALO, ainsi que celles de DINAN.

DINAN, sous-préfecture du département, offre les services administratifs, hospitaliers, et d'enseignement supérieur. Elle est complétée par

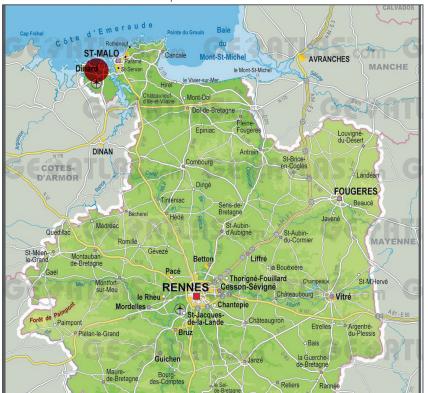
SAINT-MALO, pour les services hospitaliers, et d'enseignement supérieur.

inte de croat de Becolle Fort ST-MALO Sindeu Character de Sirones Siro

La commune de DINARD présente des façades Nord et Ouest ouvertes vers la mer, à l'entrée de la Rance. La commune présente une urbanisation dense et continue sur l'ensemble de son territoire, seule sa limite administrative avec Saint-Lunaire semble présenter des terres agricoles et naturelles.

Elle compte une population de 9936 habitants (Insee 2015), et a un pourcentage de résidences secondaires important : 46% (Insee 2015).

Localisation de Lancieux dans le département d'Ille-et-Vilaine



Localisation des secteurs d'implantation des panneaux



1- PRÉSENTATION DU SITE DANS SON CONTEXTE 1-2 LOCALISATION À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

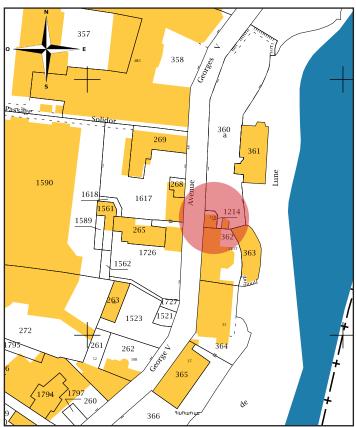
- Situation foncière des terrains :

Les terrains d'études sont situés sur la partie nord de la commune de Dinard, le long du littoral.

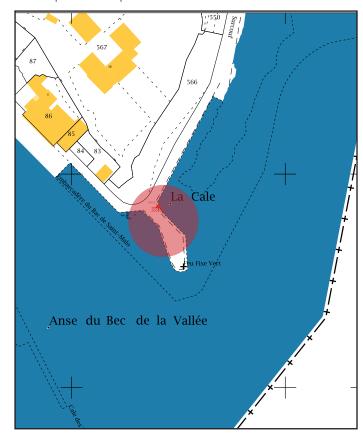
- Situation cadastrale:

Les panneaux seront implantés sur l'espace public.

Site d'implantation du panneau 1

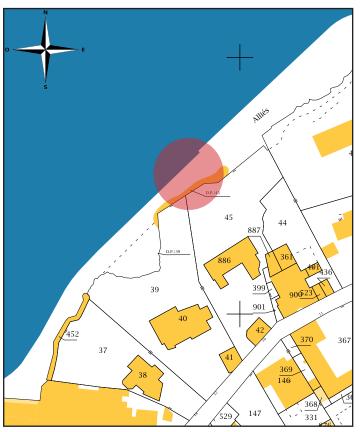


Site d'implantation du panneau 2

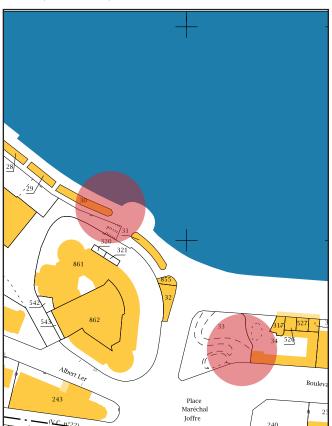


1- PRÉSENTATION DU SITE DANS SON CONTEXTE 1-2 LOCALISATION À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

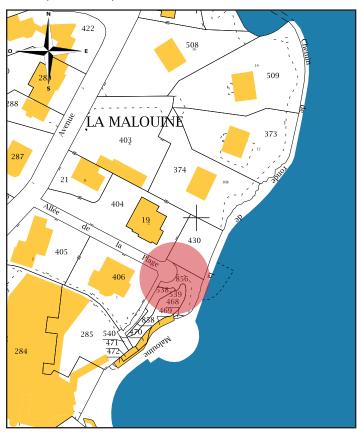
Site d'implantation du panneau 3



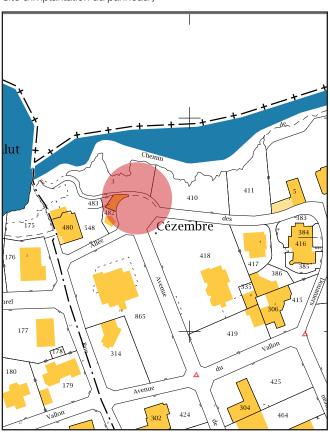
Site d'implantation du panneau 4 et 5



Site d'implantation du panneau 6

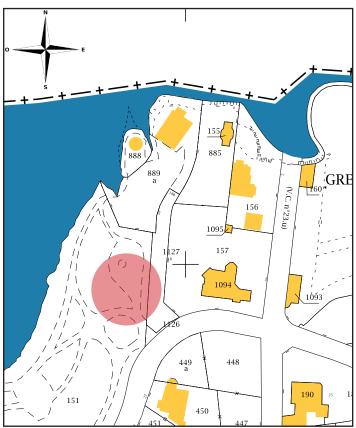


Site d'implantation du panneau 7

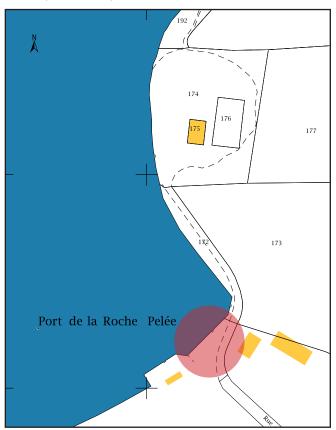


1- PRÉSENTATION DU SITE DANS SON CONTEXTE 1-2 LOCALISATION À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

Site d'implantation du panneau 8



Site d'implantation du panneau 9



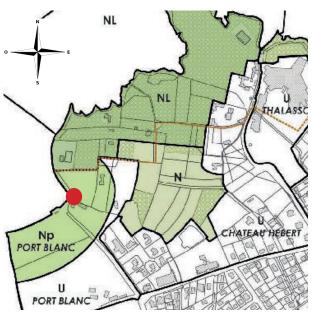
1- PRÉSENTATION DU SITE DANS SON CONTEXTE **1-3 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE**

La commune de DINARD dépend du SCOT du pays de Saint-Malo.

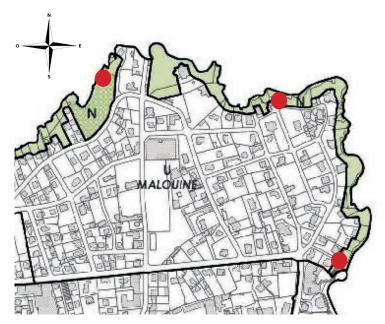
Elle dépend également du PLH de la Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude.

Dispositions d'urbanisme:

Site d'implantation du panneau 9 (zone Np)



Site d'implantation des panneaux 6, 7 et 8 (zone N)



Site d'implantation des panneaux 1, 3, 4 et 5 (zone U Malouine) et 2 (zone NL)



Les panneaux 1, 3, 4 et 5 se situent en zone U Centre Ville et U Clair de Lune, désignant des espaces urbanisés spécifiques.

La zone Naturelle (N) est destinée à protéger les espaces naturels en raison de la qualité des sites et milieux, des paysages et de leur intérêt écologique. Les panneaux 6, 7 et 8 sont concernés par cette zone.

NL répond plus spécifiquement au secteur naturel littoral dans lequel est implanté le panneau 2, tandis que Np est désigné comme secteur naturel de proximité, accueillant le panneau 9.

1-4.1 DES IMPLANTATIONS EN ESPACES LITTORAUX

Les panneaux s'implantent tous sur la façade littorale de la commune.

- Le panneau 1 est situé sur un renfoncement du trottoir de l'Avenue Georges V. L'espace, en promontoire, s'adosse à un bâtiment pierre en R+2+C et surplombe un transformateur ERDF. A proximité, un escalier permet l'accès à la promenade du clair de Lune en contrebas.





- Le panneau 2 est situé sur le promontoire en pierre surplombant le quai du Bec de la Vallée. A marée haute, celui-ci est entouré d'eau mais reste accessible depuis la promenade littorale Robert Surcouf. L'espace est uniquement piéton. La jetée est protégée de la houle côté nord par un parapet en pierre Au sud, une chaîne métallique fait office de garde-corps. Le panneau sera implanté côté nord.





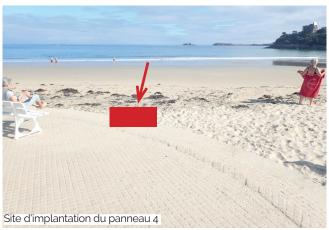
- Le panneau 3 est situé sur la promenade des alliés au bout du parking et menant vers l'entrée principale de la plage de l'Écluse. C'est un des points de la promenade le moins soumis aux aléas maritimes. Le site est un espace partagé entre voirie en impasse, stationnements et promenade piétonne. Surplombant la plage, le promeneur est mis en sécurité par un muret pierre.





Page 8

- Le panneau 4 est situé sur la promenade Pablo Picasso au niveau de la plage de l'Écluse. Le site est toutefois à l'abri des marée sauf lors des grands coefficients. Exclusivement piétonne, la promenade pavée dessert la plage et ses cabines. Deux bancs permettent aux promeneurs de s'asseoir face à la mer.





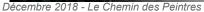
- Le panneau 5 est situé sur un promontoire à l'abri des marées. Accessible directement depuis le boulevard Wilson, il offre un accès par escalier à la promenade des alliés et à la plage. D'ambiance littorale, le panneau est implanté en secteur urbain dense. Le promontoire se situe au-dessus du passage souterrain menant du centre-ville à la plage.





- Le panneau 6 est situé en hauteur sur une rotonde au bout de l'allée de la Plage. En continuité d'une promenade passant par rue et villas, le promontoire offre un accès escalier menant au chemin de ronde. L'espace est exclusivement piéton.







Page

- Le panneau 7 est situé sur un promontoire offrant une vue lointaine sur le mer, dans le prolongement de l'allée de Cézembre. La placette piétonne est ouverte sur l'allée des douaniers et protégée de la circulation par une bordure. Exclusivement minéral, le site domine la côte dont les pentes rocheuses sont ici très escarpées. L'accès piéton vers la plage du Salut et le chemin de ronde plus bas se fait par un escalier attenant à la place.





- Le panneau 8 se situe sur une petite esplanade piétonne accessible depuis le boulevard de la Mer. L'espace accueille un monument aux mort, des bancs, des canons et un mât pour drapeaux. Le site prend place en hauteur, dominant le littoral dinardais, et notamment la plage de St Enogat. Essentiellement minéral, le site est entouré d'une végétation basse ponctuée d'arbres et arbustes de type ornementaux.





- Le panneau 9 se situe sur une voie littorale menant à une villa et au GR34. Elle appartient à un propriétaire privé mais avec servitude et est entretenu la commune. Adossé au camping Le Port Blanc, la voie longe la plage. Une bande rocheuse à la végétation basse marque la limite avec celle-ci.





Page 10

1-4.2 - LE PAYSAGE



- Occupation du sol :

Le site est recouvert de pavés béton imperméabilisant le sol et délimité par un garde-corps poteaux béton grille métallique. Le panneau sera implanté adossé au gardecorps.

- Végétation:

Aucune végétation n'est présente sur l'emprise directe. Plus bas, des arbres à caractères ornementaux ont été plantés et sont visibles depuis le site. Toutefois, aucune interaction n'est à prévoir.



- Occupation du sol :

Le site constitue une jetée en pavés pierre imperméabilisant complètement le sol, délimité au nord par un parapet en pierre et au sud par une chaîne métallique. Le panneau sera implanté adossé au parapet.

- Végétation:

Aucune végétation n'est présente sur l'emprise du site.



- Occupation du sol :

Le site constitue une voirie en enrobé entièrement imperméabilisé avec espace piéton, voirie et stationnements. Il est délimité au sud par la côte rocheuse et au nord par une digue en pierre qui assure la différence de niveau avec la plage plus bas. Le panneau sera implanté côté plage en limite des stationnements.

- Végétation:

Aucune végétation n'est présente sur l'emprise directe du site. Une végétation spontanée de hauteur moyenne s'est développé en pied de falaise.



Le site est constitué d'une esplanade en pavé pierre entièrement imperméabilisé situé au niveau de la plage. Le panneau sera implanté côté plage.

- Végétation:

Aucune végétation n'est présente sur l'emprise du site.





- Occupation du sol :

Le site constitue une placette piétonne béton en promontoire délimité par un garde-corps métallique; Le sol est imperméable. Le panneau sera implanté adossé à celui-ci.

- Végétation:

Une végétation de type ornementale encadre l'espace.



- Occupation du sol :

Le site constitue une placette piétonne en enrobé en promontoire sur le littoral. Il est délimité par un gardecorps métallique. Le sol est imperméable. Le panneau sera implanté adossé à celui-ci.

- Végétation:

Une végétation de type ornementale encadre la placette au nord. Celle-ci se situe dans une parcelle privative.



- Occupation du sol :

Le site constitue une extension piétonne en enrobé du trottoir. Il est entièrement imperméabilisé. Il est délimité par un muret bas en pierre. Le panneau sera implanté adossé à celui-ci.

- Végétation:

Aucune végétation n'est présente sur l'emprise directe du site. Une végétation spontanée de hauteur moyenne s'est développé en contrebas sur la roche.



- Occupation du sol :

Le site constitue une esplanade piétonne en enrobé. Il est entièrement imperméabilisé. Il est délimité par des pelouses. Le panneau sera implanté sur l'enrobé, en limite de pelouse.

- Végétation:

Une végétation de type ornementale entoure la zone enrobée. Cette végétation se compose de pelouses rases et de quelques arbres et arbustes plantés.



- Occupation du sol :

Le site est constitué d'une voirie enrobée surplombant la plage du Port Blanc au nord. Les sols sont également imperméables Le panneau sera implanté à proximité des bancs existants.

- Végétation:

La seule végétation présente à proximité immédiate est un enherbement naturel des joints de voirie.

1- PRÉSENTATION DU SITE DANS SON CONTEXTE 1-5 ANALYSE DU SITE

1-5.1- LE PATRIMOINE NATUREL

- Le site Natura 2000

La commune est concernée par Natura 2000 avec le site n°12 FR5300012 « Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint-Malo et Dinard», se trouvant en limite nord-ouest de la Thalasso. Il regroupe la baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, l'Archipel de Saint-Malo et Dinard. La surface de cette protection s'étend sur une superficie de 5207 ha.

La qualité du site réside dans la présence des récifs marins ou découverts à marée basse, accueillant une flore aguale ainsi que des colonies animales d'une grande richesse. Site remarquable par la diversité et la qualité des dunes fixées.

Ce site a pour le moment été désigné comme site d'importance communautaire par la commission européenne. Le site NATURA 2000 porte sur la frange littorale naturelle de la Ville qui doit être préservée.



Le périmètre du site Natura 2000

- Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

La commune présente 2 sites inscrits avecl'Estuaire de la Rance et de l'ile d'Harbour et est concerné par une ZNIEFF de type 2 n°530014724 : « ESTUAIRE DE LA RANCE ».

Ces espaces, en dehors des parties déjà urbanisées constituent des espaces naturels remarquables au sens de la loi « littoral ».

1-5.2- LES RISQUES

- Le risque de submersion marine

Le risque de submersion est inévitable pour l'ensemble des panneaux implanté à procimité immédiate du rivage. La structure du panneaux devra donc considérer ce risque pour sa résistance.

2-1-1 PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT RETENU

Dans le cadre du projet de créer un parcours pédagogique en extérieur sur les peintres de la Côte d'Emeraude intitulé « Le chemin des peintres de la Côte d'Emeraude », 26 panneaux présentant 25 tableaux et 1 panneau d'information seront installés sur l'emplacement présumé de réalisation de chacun des tableaux afin de mettre le promeneur dans la vision du peintre.

Le musée-promenade sera implanté le long du littoral et des bords de Rance sur les communes de : Lancieux (22770), Saint-Briac-sur-Mer (35800), Saint-Lunaire (35800), Dinard (35800) et La Richardais (35780)



Neuf panneaux seront mis en œuvre sur la commune de Dinard :

- Le panneau « 1 », représentera le tableau « Paysage de Dinard », réalisé par Pablo Picasso. Il sera implanté dans un renfoncement du trottoir piéton de l'avenue Georges V, adossé à un gardecorps poteau béton, panneaux métalliques. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire. Visible depuis le trottoir, le panneau montrera le paysage littoral.

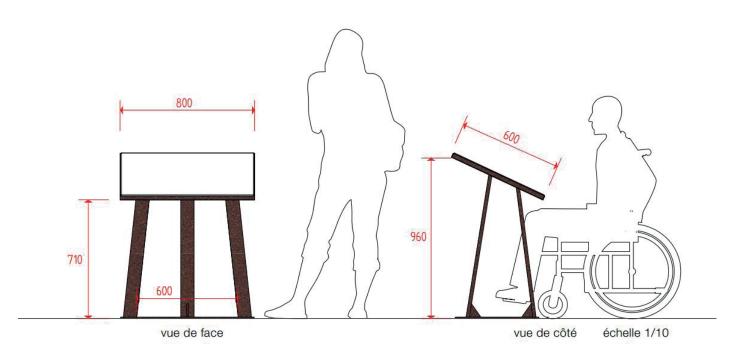
2- PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT **2-1 OBJECTIFS**

- Le panneau « 2 », représentera le tableau « Cale du bac de la vallée », réalisé par Paul Lecomte. L'implantation du panneau est prévue sur le promontoire surplombant le quai du Bec de la Vallée. Adossé à un muret pierre, le panneau est orienté vers St Malo situé de l'autre côté de l'estuaire de la Rance. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.
- Le panneau « 3 », représentera le tableau « Baigneuse », réalisé par Pablo Picasso. L'implantation du panneau est prévue sur la promenade des alliés au bout du parking sur la voirie en enrobé. Positionné le long du muret béton, le panneau est orienté vers la plage de l'Ecluse en contrebas. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.
- Le panneau « 4 », représentera le tableau « La plage de Dinard », réalisé par Clarence Gagnon. L'implantation du panneau est prévue sur la promenade Pablo Picasso, promenade en pavé pierre donnant sur la plage de l'Ecluse. Situé à proximité d'un banc, en bord de promenade, le panneau est orienté vers la plage de l'Ecluse au même niveau. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.
- Le panneau « 5 », représentera le tableau « La plage de l'Ecluse », réalisé par Sir Henry Moulton. L'implantation du panneau est prévue au-dessus du passage souterrain menant du centre-ville à la plage. Ce point surélevé offre une vue panoramique sur la plage de l'Ecluse et l'île Cézembre. Le panneau sera adossé au garde-corps métallique. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.
- Le panneau « 6 », représentera le tableau « Femme courant sur la Plage », réalisé par Pablo Picasso. L'implantation du panneau est prévue en hauteur sur une rotonde au bout de l'allée de la plage. Adossé au garde-corps métallique, le panneau s'ouvre le littoral dinardais. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.
- Le panneau « 7 », représentera le tableau « Saint Malo vu de Dinard », réalisé par Paul Lecomte. L'implantation du panneau est prévue sur une placette en promontoire située allée des Douaniers. Adossé à un parapet en pierre, le panneau s'ouvre sur un large panorama littoral, allant de Saint Malo à l'Île Harbour. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.
- Le panneau « 8 », représentera le tableau « Voiliers dans la baie », réalisé par Tremisot. L'implantation du panneau est prévue sur la promenade Robert Surcouf, dans le prolongement de la rue Coppinger. Situé sur une placette piétonne, le panneau est orienté la plage de St Enogat. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.
- Le panneau « 9 », représentera le tableau « La Plage de Saint Enogat », réalisé par Eugène Isabey. L'implantation du panneau est prévue sur une voie en terre surplombant la plage de St Enogat et menant à ne villa et au GR34. Le panneau est orienté vers le sud-est. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.

Le présent projet permet la mise en œuvre de douze panneaux signalétiques sur la commune. Les panneaux seront implantés en bord de cheminement piéton.

Les panneaux mis en œuvre seront en structure acier galvanisé laqué aspect oxydé. Le laquage est de type Akzo Nobel Mars 2525 Sable. Le mobilier aura une hauteur hors sol de 96 cm, une largeur de 80 cm et une profondeur de 60 cm.

Les panneaux seront scellés dans une dalle béton réalisée en surface, à adapter selon le contexte, ou scellement chimique sur granite avec une légère semelle béton de propreté. La mise en oeuvre est compatible avec la notion de réversibilité de l'aménagement.

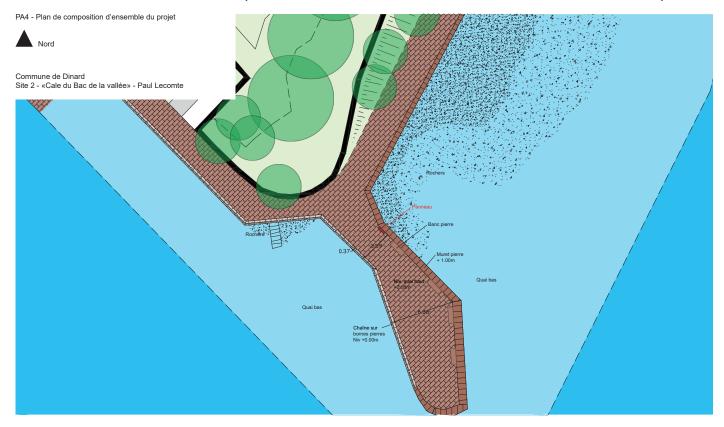




- Le panneau 1 sera fixé sur le sol existant (béton ocre) par une platine avec goujon. Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.



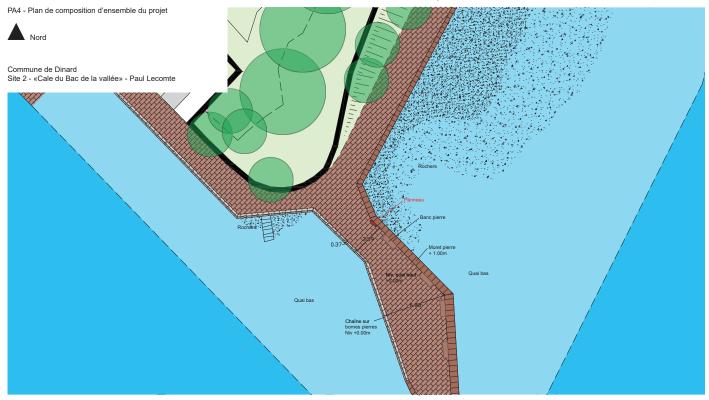
- Le panneau 2 sera scellé dans le sol existant (pavés pierre) avec remise en état des pavés conformément à l'existant après intervention. Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.



- Le panneau 3 sera fixé sur le sol existant (voirie enrobé) par une platine avec goujon. Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.



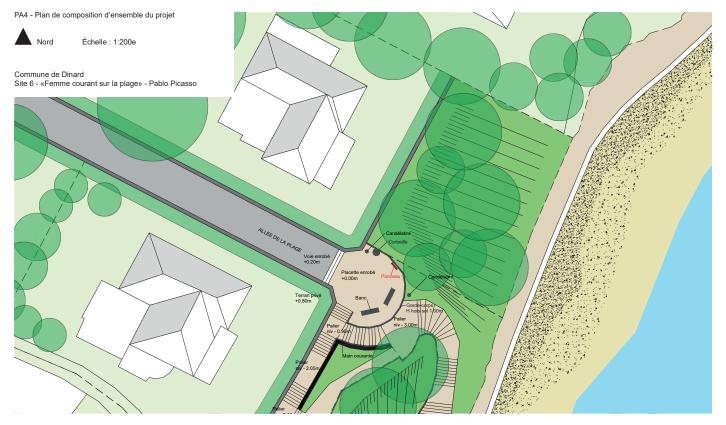
- Le panneau 4 sera scellé dans le sol existant (pavés pierre) avec remise en état des pavés conformément à l'existant après intervention. Le scellement sera résistant à la puissance des fortes marées. Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.



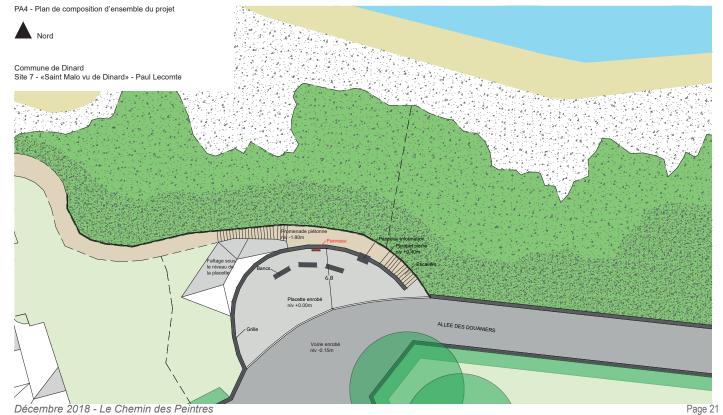
- Le panneau 5 sera fixé sur le sol existant (cheminement béton) par une platine avec goujon. Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.



- Le panneau 6 sera scellé sur le sol existant (enrobé). Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.



- Le panneau 7 sera scellé sur le sol existant (enrobé). Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.



- Le panneau 8 sera scellé sur le sol existant (bitume). Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.



- Le panneau 9 sera scellé sur le sol existant (terre et affleurements granitiques). Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.

